

ANBT

Vous trouverez ci-dessous la convention entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique (**ENSH**)

représentée par son Directeur, Monsieur

Mohamed Said BENHAFID

et l'Agence Nationale des Barrages et Transferts

(**ANBT**)

représentée par son Directeur général Monsieur

NESSALA Brahim

Objet de la convention : En exécution de la présente convention, l'organisme de formation (ENSH) s'engage à assurer des actions de formation de perfectionnement au profil des agents de l'ANBT.

{edocs}http://www.ensh.dz/files/convention/anbt_juin_2012.pdf,100%,700,link{/edocs}